

<p style="text-align: center;">Critères d'agrément des services pour les semestres de Médecine Physique et de Réadaptation pour l'obtention du D.E.S. de Médecine Physique et de Réadaptation</p>
--

1 – Structure et équipement

Les services demandant l'agrément pour la M.P.R. doivent :

- être en MCO ou en SSR spécialisé
- comporter :
 - ✓ un secteur d'hospitalisation, de consultations et un plateau technique comportant au moins deux catégories de professionnels de la rééducation et de la réadaptation à plein temps avec réunions plénières d'équipes soignantes

2 – Encadrement des internes-DES

- La présence au sein du service d'au moins un praticien hospitalier ou hospitalo-universitaire qualifié MPR temps plein assurant une visite pédagogique une fois par semaine.
- La possibilité pour les internes de joindre 24 heures sur 24 un médecin de médecine physique.
- Une réunion hebdomadaire où sont présentés les dossiers difficiles de patients du service.

3 – Formation théorique

- Le service doit permettre à l'interne d'assister régulièrement à une réunion bibliographique et de réaliser au moins deux exposés au cours de son stage : un exposé thématique et une présentation de dossier.
- Le chef de service doit s'engager à permettre à l'interne d'assister aux enseignements universitaires, inter-régionaux et nationaux du DES de MPR définis par le coordonnateur.
- Il doit avoir accès à au moins à trois compétences médicales et trois compétences médico-techniques.

COMPETENCES en MPR en fin de 3^{ème} CYCLE Items généraux

1. Evaluer une situation clinique dans une chaîne physiopathologie et facteurs de risque, déficits, conséquences fonctionnelles, restriction d'activité et de participation à la vie sociale, en utilisant les outils génériques et spécifiques de la pathologie, de l'incapacité ou du handicap (situation)
2. Déterminer le pronostic et les moyens de récupération, de compensation et d'adaptation nécessaires, de l'enfance à la vieillesse, incluant l'action sur l'environnement et l'incidence sur la réparation médico-légale et/ou médico-sociale
3. Donner l'annonce du handicap, et apporter une information adaptée au patient handicapé et à ses proches
4. Orienter vers les ressources, structures et filières adaptées au projet de vie du patient handicapé, incluant l'orientation vers les réseaux et les structures médicosociales, Utiliser et mettre en commun ces ressources et les dispositifs réglementaires et financiers de la réparation et de la compensation du handicap
5. Conduire un projet de réadaptation : Prescrire les traitements, organiser, participer ou coordonner les moyens d'action multidisciplinaires utiles (sanitaires, dispositifs et technologies, médico-sociaux, éducatifs et professionnels, associations et aidants), en évaluer les résultats et en corriger les risques, dans une utilisation optimale des moyens
6. Mettre en œuvre des moyens diagnostiques spécifiques non instrumentaux et instrumentaux : exploration fonctionnelle de la motricité, de la posture et de l'activité, exploration fonctionnelle ostéo-articulaire morphologique et thérapeutique, exploration fonctionnelle périnéale, exploration fonctionnelle cognitive et comportementale, particularités de ces moyens dans le contexte de l'enfant et du sujet âgé
7. Mettre en œuvre des moyens thérapeutiques pharmacologiques et non pharmacologiques spécifiques : prévention des complications fonctionnelles de l'immobilité et des maladies incapacitantes ou chroniques, reconditionnement à l'effort et aux activités sportives, médecine orthopédique, infiltrations et blocs locorégionaux à visée fonctionnelle, traitements non chirurgicaux des déficiences sphinctériennes et génitales, appareillage et technologies du handicap, douleur et conséquences psychoaffectives du handicap, particularités de ces moyens dans le contexte de l'enfant et du sujet âgé
8. Conduire une éducation thérapeutique et mettre en œuvre les programmes d'éducation thérapeutique aux personnes handicapées et leur entourage
9. Communiquer efficacement avec les autres médecins prenant en charge le patient pour établir la continuité des informations et décisions de la phase aiguë au retour dans la communauté, et participer aux activités multidisciplinaires des filières de soins
10. Identifier les aspects individuels et collectifs de Santé Publique et d'Éthique médicale liés aux situations de vulnérabilité et de handicap, incluant les contextes particuliers des sujets isolés ou incapables, de l'enfant et du sujet âgé, de la médecine humanitaire
11. Conseiller les autorités et administrations compétentes pour l'établissement de politiques de prévention ou de prise en charge des handicaps
12. Pouvoir conduire la formation des médecins et contribuer à celle des autres professions dans le champ du handicap
13. Mettre en place un plan personnel d'auto-formation tout au long de la vie professionnelle et maîtriser l'évolution des connaissances scientifiques du champ de la MPR

14- Réaliser les principaux actes médico-techniques en MPR

- 14.1 Effectuer et interpréter un bilan urodynamique
- 14.2 Effectuer et interpréter une évaluation des handicaps cognitifs et comportementaux : trouble du langage, négligence visuo-spatiale, troubles de mémoire, syndrome dysexécutif, troubles du comportement post-traumatique
- 14.3 Effectuer et interpréter une évaluation instrumentale de la force musculaire, de la posture, de la marche
- 14.4 Réaliser et interpréter les tests thérapeutiques intra-thécaux, assurer le suivi, ajustement et remplissage des dispositifs
- 14.5 Indiquer, réaliser et assurer le suivi des blocs neuro-musculaires moteurs et blocs sensitifs à visée fonctionnelle
- 14.6 Indiquer, réaliser et assurer le suivi des injections de toxine botulique à visée thérapeutique et fonctionnelle
- 14.7 Indiquer, réaliser et assurer le suivi des injections intra-articulaires (genou, épaule) et péri-articulaires
- 14.8 Indiquer, réaliser et assurer le suivi des injections rachidiennes épidurales et intradurales lombaires
- 14.9 Effectuer le repérage par technique électrophysiologique ou échographique des structures musculaires et articulaires
- 14.10 Effectuer des explorations fonctionnelles neurophysiologiques des voies motrices et sensitives